

AVIS DE COURSE

Championnat de ligue – Micro IDF
25 et 26 mai 2018
Vaux sur Seine
CVVX
Grade : 4

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.3 les règlements fédéraux,

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu par la réglementation fluviale « Eaux intérieures exposées »

3.1.2 tous les bateaux du système à handicap Osiris pour le championnat de ligue – Pour les bateaux qui mettent à l'eau au CVVX, la grue est limitée à 2 tonnes.

3.1.3 les micros avec un certificat de jauge à jour et à jour de leur cotisation auprès de Micro Class France (ou autres classe nationale reconnue de l'IMCCA)

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire directement sur le forum du CVVX, par mail auprès du comité de course la semaine avant la régata.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.
- Pour les étrangers, à défaut de licence FFV, une attestation d'assurance en responsabilité civile pour au moins 2 millions d'Euro.

4. DROITS A PAYER

20€ par bateau. Repas des équipages 10€ par personne.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Samedi de 9h00 à 10h30

5.3 Jours de course, en fonction du programme et sauf indication contraire sur le site internet :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi	14h30	toutes
Dimanche	10h30	toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <http://asso.ffv.fr/cvvx>

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit ou raid.
7.2 L'emplacement de la zone de course est entre le pont de Triel et le pont de Meulan
- 8. SYSTEME DE PENALITE**
Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 9. Protestation**
Pour toutes les classes, la RCV 61.1.a.2 ne s'applique pas. L'usage du pavillon de protestation est obligatoire quelque que soit la taille des bateaux.
- 10. CLASSEMENT**
10.1 1 courses devra être validée pour valider la compétition.
10.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.
10.4 Calcul du temps compensé : Temps sur distance pour les courses à départ décalé, temps sur distance pour les autres type de course.
- 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 12. COMMUNICATION RADIO [DP]**
Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de d'informations vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 14. DECISION DE COURIR**
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le bureau du CVVX par mail : cvvx@orange.fr
Philippe Benaben : philippe.benaben@orange.fr
Comité de course :
Jury : Patrick Goudoin